



Attaque sur les retraites, sur les salaires, sur l'emploi. Nous en avons marre !

Après avoir attaqué les régimes spéciaux (SNCF, RATP,...), sauf les très spéciaux (armée, ministres, parlementaires, ...) le gouvernement revient à la charge pour imposer toujours plus d'années de cotisations pour être retraité à l'ensemble des salariés.

Le prétexte utilisé est l'allongement de la durée de vie... Mais il faut savoir que même la mort n'est pas égalitaire. L'espérance de vie d'un cadre n'est pas la même que celle d'un ouvrier.

A SUD, nous pensons toujours que les 37,5 ans de cotisations doivent suffire. Les financements sont faciles à trouver pourvu que l'on ait la volonté de le faire.

Une contradiction énorme

Comment embaucher les « jeunes » si les « anciens » ne peuvent plus partir avant 60 ans, 61 ans, 62 ans... après avoir cotisé 40, 41, 42 voire 45 ans comme le MEDEF le réclame. Quelle femme ou quel homme peut oser sérieusement contredire que le travail physique après 50 ans, c'est de plus en plus dur... ou que 55 ans c'est la limite pour tous les postes à contraintes physiques ?

En réalité, les patrons et le gouvernement mentent. Tout en disant vouloir nous faire travailler plus longtemps, ils vont multiplier les inaptitudes au travail, avec toutes les conséquences sociales que cela implique.

Alors en baissant le montant des pensions les possédants veulent introduire la retraite par capitalisation au détriment de la retraite par répartition.

- La répartition : ce sont les cotisations sociales qui servent à payer immédiatement les prestations des retraités.
- La capitalisation : cela passe par l'opacité des marchés financiers. C'est la spéculation qui décide du niveau des pensions. Quand on épargne, on possède une créance sur l'avenir. Quand on la présentera dans 30 ou 40 ans, il faudra que la richesse produite soit au rendez-vous, sinon cette créance ne vaudra peut-être plus rien.

SUD appelle les salariés de Thomson à participer à cette manifestation

Aujourd'hui 22 mai -11h45 Place de la gare.

RDV ce matin à 11h15 devant le site (Av. de Belle Fontaine)



✓ Tournez la page SVP

Hier les FRANCHISES, aujourd'hui les RETRAITES, avec l'allongement à 41 ans, puis 42 ans de la durée de cotisations !

**Notre protection sociale est en danger !
Nous nous sommes battus pour la gagner !
Nous nous battons pour la sauver et la développer !**

La réforme des régimes spéciaux de retraite, la poursuite en 2008 du plan Fillon pour allonger à 41 ans, puis 42 ans la durée de cotisations et diminuer le montant des retraites, l'instauration des franchises médicales, la casse du service public de santé procèdent d'une même logique de régression sociale : il s'agit de détruire les dispositifs de solidarité imposés aux employeurs pour laisser le champ libre aux assurances privées et aux fonds de pension.

C'est 50 ans de protection sociale qu'ils veulent démolir !

La réforme des retraites va aggraver la situation des futurs retraités et en aucun cas, résoudre quoi que ce soit. Trois salariés sur quatre se demandent à quel âge ils pourront partir à la retraite et pour combien.

Le gouvernement veut allonger à 41 puis 42 ans la durée de cotisation et baisser le niveau des pensions. Il veut annuler les dispositifs de départ anticipé pour carrière longue et aggraver le système de la décote.

Le MEDEF réclame que l'âge légal de départ à la retraite soit reporté à 62 ou 63 ans. Il exige aussi que les cotisations des employeurs soient revues à la baisse. Leur projet commun est de livrer notre système solidaire basé sur les salaires à la finance et à la spéculation.



Franchises médicales, déremboursements et dépassements d'honoraires :

ce qui reste à payer pour se soigner est de 240 euros en moyenne par personne et par an. Et pour 900 000 personnes, cela atteint même 1000 euros !

Avec les franchises, les malades paient pour les malades. C'est la fin de la solidarité et la remise en cause des principes fondateurs de la sécurité sociale.

Casse du service public de santé :

L'actualité est particulièrement fournie en fermeture d'unités de soins, de maternités, de service d'urgence,...

Cette politique, formalisée par le rapport Larcher, est menée au profit de la médecine privée à but lucratif.

CONFERENCE-DEBAT

LUNDI 26 MAI, à 20 H SALLE du CHAMP de MARS

Cours des Alliés à Rennes avec Gérard FILOCHE - INSPECTEUR DU TRAVAIL

